



Réf. Farde e-Assemblées : 2586343

N° OJ : 29

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Avenant à la convention avec la sprl "Mood for Green" relative à l'exploitation des deux kiosques dans le Parc de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Considérant que l'exploitant des deux kiosques dans le Parc Royal a obtenu l'autorisation pour la construction d'une annexe au grand kiosque qui permettra d'installer des toilettes publiques. Etant donné qu'il s'agit d'un investissement important, il est nécessaire de prolonger son autorisation annuelle qui est renouvelable tacitement à 5 ans;

Considérant qu'il est proposé d'adopter l'avenant à la convention entre la Ville et la sprl "Mood for Green" qui exploite les deux kiosques dans le Parc de Bruxelles;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un avenant à la convention afin de modifier la durée de l'autorisation relative à l'occupation des deux kiosques.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : l'avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et la sprl "Mood for Green" est adopté.

Annexes :

[plan terrasse \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avenant à la convention kiosques Parc de Bruxelles FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Autorisation terrasse \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention kiosques Parc de Bruxelles \(information\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)